

BAREME DES HONORAIRES

CRAVE EXPERTISE IMMOBILIER

Tarifs applicables à partir du 1er Mars 2024



TRANSACTION IMMOBILIER D'HABITATION

Concerne Appartement, Maison, Immeuble, Parking, à l'exclusion des contrats de commercialisation en VEFA

Prix de vente	Honoraires TTC Maximums
De 1 à 99 999 €	Forfait de 7000 €
De 100 000 à 199 999 €	7,00 %
De 200 000 à 399 999 €	6,00 %
Plus de 400 000 €	5,00 %

DIVISION

Étude de faisabilité et accompagnement complet.

Prix de vente après étude du projet	Honoraires TTC Maximums
Sur devis uniquement	10 %

EXPERTISE

Valeur Vénale par un expert certifié

Prix d'un rapport d'expertise professionnel	Honoraires TTC
Maison / Appartement de -150 M2, terrain non commerciaux	420 €
Maison / Appartement de +150 m2	sur devis

Mandat de Vente / Recherche - Honoraires charge Vendeur / Acquéreur

Nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien en vente.

Pour les mandats de vente signés à partir du 1er décembre 2023.

BAREME DES HONORAIRES

CRAVE EXPERTISE IMMOBILIER

Tarifs applicables à partir du 1er Mars 2024



TRANSACTION IMMOBILIER COMMERCIAL

Concerne concerne Murs commerciaux, Local Professionnel, Local Commercial, Fonds de Commerce et Droit au bail

Prix de vente	Honoraires TTC Maximums
De 1 à 99 999 €	Forfait de 9000 €
De 100 000 à 199 999 €	8,00 %
De 200 000 à 399 999 €	7,00 %
Plus de 400 000 €	6,00 %

DIVISION

Étude de faisabilité et accompagnement complet.

Prix de vente après étude du projet	Honoraires TTC Maximums
Sur devis uniquement	12 %

EXPERTISE

Valeur Vénale par un expert certifié

Prix d'un rapport d'expertise professionnel	Honoraires TTC
Locaux d'activités -150 M2 / Terrain non commerciaux	600 €
Locaux d'activités +150 M2 / Terrain commerciaux	sur devis

Mandat de Vente / Recherche - Honoraires charge Vendeur / Acquéreur

Nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien en vente.

Pour les mandats de vente signés à partir du 1er décembre 2023.

BAREME DES HONORAIRES

CRAVE EXPERTISE IMMOBILIER

Tarifs applicables à partir du 1er Mars 2024



TRANSACTION LOCATION

Honoraires partagés entre le Locataire et le Bailleur

A) MANDAT DE LOCATION - HABITATION PRINCIPALE

Habitation Principale Honoraires TTC

Loyer annuel hors charges	10,00 %
---------------------------	---------

Règle de répartition des honoraires entre le Locataire et le Bailleur :

- La part des honoraires à la charge du Locataire est d'au maximum 50%
- Le montant des honoraires à la charge du Locataire est au maximum celui indiqué dans le tableau ci-dessous
- Le montant des honoraires à la charge du Bailleur est la somme restante

Zone*	Zone tendue	Reste du territoire
-------	-------------	---------------------

Montant maximum en TTC	10€ / m2	8€ / m2
------------------------	----------	---------

Etat des lieux	Charge Bailleur	Charge Locataire
----------------	-----------------	------------------

Montant maximum en TTC	3€ / m2	3€ / m2
------------------------	---------	---------

Mandat de Location - Habitation Principale - Honoraires partagés Locataire / Bailleur

Nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en location

B) MANDAT DE LOCATION - LOCAL PROFESSIONNEL

Bureaux professions libérales	Honoraires HT*	Honoraires TTC
-------------------------------	----------------	----------------

Loyer annuel hors charges	10,00 %	12,00 %
---------------------------	---------	---------

C) MANDAT DE LOCATION - LOCAUX COMMERCIAUX VIDES

En vue de l'exploitation d'un fond de commerce, industriel ou artisanal	Honoraires HT*	Honoraires TTC
---	----------------	----------------

Loyer triennal hors charges	10,00 %	12,00 %
-----------------------------	---------	---------

Mandat de Location - Honoraires charge Preneur

Nos tarifs sont rédigés en TTC, taux de TVA en vigueur applicable au lieu de situation du bien mis en location.